

Monsieur l'Orateur, faisant allusion au congrès libéral du mois de novembre, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) signalait, et je cite:

J'ai répété constamment que l'inflation est la forme la plus régressive de la taxation parce qu'elle frappe le plus fort ceux qui ne peuvent pas se défendre soit parce qu'ils ne font pas partie du groupe restreint des détenteurs d'actions ou de grands hommes d'affaires, soit parce qu'ils ne font pas partie d'un syndicat fort.

Monsieur l'Orateur, à la suite de cette citation, le très honorable premier ministre aurait pu dire: Ce que nous disons et ce que nous faisons, ce n'est pas la même chose.

Monsieur l'Orateur, j'imagine que c'est en prétextant l'inflation que le gouvernement offre 1.4c. par jour aux personnes âgées. Comme le disait si bien le très honorable premier ministre, et je cite:

... parce qu'ils ne peuvent se défendre, parce qu'ils ne font pas partie d'un syndicat, parce que la majorité ne fait pas partie non plus du groupe des détenteurs d'actions des grandes compagnies.

La catégorie de personnes visées par le bill C-202 mérite plus de 1.4c. par jour d'augmentation. Leur sécurité, ils l'ont payée depuis longtemps et ce ne sont pas les responsables de la hausse du coût de la vie. C'est vraiment ridicule de leur faire partager les frais de la hausse du coût de la vie, car ce ne sont pas les ouvriers, les mères de famille, les retraités qui ont engendré l'inflation.

L'inflation a été causée par la finance. C'est en payant deux et trois fois ce que nous avons construit une fois, ce que le gouvernement a préparé, qui a causé l'inflation. A la page 88 du compte rendu officiel des débats de la Chambre du lundi 16 septembre 1968, relativement à une question posée au ministre responsable du Conseil des ports nationaux, sur le coût du pont Jacques-Cartier, on pouvait lire une lettre de M. Clément, ingénieur-surintendant des ponts, adressée à M. Chénier de Montréal qui était rédigée comme il suit:

Monsieur, votre lettre du 9 mai 1968 demandant certaines informations au sujet du pont Jacques-Cartier a été portée à mon attention. Il me fait plaisir de vous fournir les renseignements suivants:

Coût original du pont Jacques-Cartier—\$18,571,308.71
Montant des intérêts payés à date—\$20,198,266.53
La balance à payer sur le pont—\$14,065,605.39

Ce phénomène relatif au pont Jacques-Cartier n'est pas unique. Ce phénomène se produit sur toute réalisation matérielle exécutée par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, municipaux et scolaires. Cependant, au Québec, les intérêts pour les dettes scolaires perçus par l'ensemble des commissions scolaires représentent chaque jour la valeur d'une école régionale, ce qui veut dire que nous donnons chaque année en intérêt 365 écoles régionales.

Il n'est pas surprenant qu'avec de tels cadeaux, l'économie du Québec—province «supposément pauvre»—soit un peu «dérangée». Dans le système actuel, il n'y a pas seulement la province de Québec qui est «dérangée». Toutes les provinces canadiennes sont actuellement aux prises avec des difficultés.

Pour en revenir aux pensions, la proposition prévue dans le bill pour ceux qui ne jouissent d'aucun revenu supplémentaire est de \$135 pour l'année 1971. Étant donné le taux «escalade» de 2 p. 100, cette pension sera de \$149 par mois en 1975, soit de \$1,788 par année. Étant donné aussi que l'enquête menée par le comité du Sénat sur la pauvreté révèle que tous ceux qui touchent moins

de \$1,944 par année, en 1970, vivent dans la misère et la pauvreté, il est évident que ce que le gouvernement propose par ce bill est déjà dépassé.

En somme, c'est parce que le bill propose l'adoption de mesures dont l'application s'échelonne sur six ans, ce qui est déjà considéré comme insuffisant pour vivre aujourd'hui, en deçà de la limite de la pauvreté, qu'au nom du Ralliement créditiste, j'ai tenté de présenter l'amendement qui figurait au *Feuilleton* et qui se lisait ainsi:

Que le bill C-202, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de vieillesse, soit modifié en supprimant, à l'article 1, onzième et douzième lignes à la page 1, tous les mots qui suivent l'expression «montant de» et en les remplaçant par ce qui suit:

«cent cinquante dollars à toute personne âgée de soixante ans révolus».

Monsieur l'Orateur, si nous, du Ralliement créditiste, avons présenté cet amendement, c'est parce que nous croyons que l'honorable premier ministre, jeune homme célibataire, millionnaire de naissance, n'a aucune idée des problèmes financiers et de tous les tracés réservés à ceux qui ne peuvent travailler.

Il nous a encore une fois donné la preuve que ces choses lui passent par-dessus la tête, au mois de novembre, lors du congrès libéral, lorsqu'il disait, et je cite:

Lorsqu'on a modifié l'acte de la sécurité de vieillesse, nous avons permis une escalade de prestations, une escalade de 2 p. 100 par an, dont le but était, précisément, de permettre les prestations d'augmenter au fur et à mesure que le coût de la vie augmentait...

Malheureusement, dans les trois ou quatre dernières années, l'inflation a augmenté à un taux beaucoup plus élevé que prévu et, par conséquent, l'intention de la loi fut frustrée.

Monsieur l'Orateur, voilà les paroles mêmes du très honorable premier ministre.

• (4.50 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Abitibi (M. Laprise)—Radio-Canada—Présumée invitation adressée à François Girod; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les transports aériens—Les prix calculés d'après le dollar canadien à 92 cents—L'indemnisation des passagers surtaxés; le député de Spadina (M. Ryan)—L'immigration—La réduction du nombre de Chinois admis au Canada.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on serait disposé à se passer de l'heure consacrée aux affaires inscrites au nom des députés pour continuer les travaux en cours cet après-midi. Si tel est le cas, j'y consentirai volontiers au nom de notre parti.

M. Baldwin: De notre part, il ne s'agirait pas seulement de consentement, mais de vif désir, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De notre part aussi.